

ARRETE n°2024.176

**Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement
au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal
de 2^{ème} classe
Au titre de l'année 2024**

Le Président de la CC Gâtine-Racan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	GEORGET SANDRINE	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint-Antoine-du-Rocher, le 08/07/2024

Le Président,
Monsieur Antoine TRYSTFAM

Le Président,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

